



ASSEMBLÉE NATIONALE

9ème législature

Pauvrete

Question écrite n° 60859

Texte de la question

M Denis Jacquat attire l'attention de M le ministre des affaires sociales et de l'integration sur une des preoccupations exprimees par la Federation nationale des associations d'accueil et de readaptation sociale relative aux credits budgetaires pour les CHRS. En se referant a un recent rapport de l'inspection des finances, on constate que ces budgets ont augmente de 1,7 p 100 en 1989 et de 3,4 p 100 en 1990. Or le taux directeur annonce pour 1992 est de l'ordre de 2 p 100 et traduit donc une nette regression alors meme qu'une circulaire du 14 mai 1991 laissait presager le contraire puisque celle-ci prevoyait une redefinition des missions des CHRS et un elargissement de leurs objectifs. A cet egard, il aimerait savoir si des mesures peuvent d'ores et deja etre envisagees pour ameliorer le fonctionnement des CHRS et il lui demande egalement de bien vouloir lui faire connaitre les intentions du Gouvernement quant a la preparation du projet de budget pour 1993, celui-ci pouvant permettre notamment de rattraper les retards du passe.

Texte de la réponse

Reponse. - Le ministre des affaires sociales et de l'integration a deja eu l'occasion d'exprimer son souci face aux problemes financiers que connaissent actuellement les CHRS. Avec l'accord du ministre du budget, les moyens necessaires seront mis en oeuvre pour permettre a ces etablissemments de fonctionner normalement, de sorte que l'on n'aboutisse pas a des mesures restrictives sur les capacites d'accueil et d'action, des lors que les besoins sont averes. Il convient de degager des solutions a long terme a ce sujet. C'est pourquoi la loi de finances pour l'annee 1993 apportera des elements importants allant dans ce sens. Le projet de loi de finances pour 1993 integrera une amelioration exceptionnelle de la dotation de 43 millions de francs, a laquelle s'ajoutera le taux d'actualisation global des credits afin d'assurer le respect par l'Etat de ses engagements en matiere de salaires et de formation continue et ainsi permettre aux employeurs, a capacite constante, de faire face a leurs obligations. L'enjeu essentiel est la, car il convient a ce propos de travailler dans la duree sans laisser les problemes se poser d'annee en annee. Pour ce qui concerne l'annee 1992, c'est-a-dire les situations d'urgence, le Gouvernement, sur la proposition du ministre des affaires sociales et de l'integration, vient de decider l'octroi d'une dotation complementaire de 30 millions. L'objectif est de satisfaire aux besoins reels des centres et d'amorcer, chaque fois que necessaire, des reequilibrages, pour ne pas rester dans un dispositif qui accentue les ecart. Une circulaire sera adreesee prochainement pour assurer la repartition des credits et leur mise en place. Ces elements positifs sont de nature a resoudre au mieux les difficultes dans le cadre des contraintes budgetaires necessaires a la bonne sante de l'economie nationale. Cet ensemble de mesures montre la determination du Gouvernement tout entier a mener une politique sociale forte et a combattre l'exclusion sous toutes ses formes.

Données clés

Auteur : [M. Jacquat Denis](#)

Circonscription : - Union pour la democratie française

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 60859

Rubrique : Politique sociale

Ministère interrogé : affaires sociales et intégration

Ministère attributaire : affaires sociales et intégration

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 10 août 1992, page 3605